

"Six nations, trois présidents, une capitale" dans Le Monde

Légende: En 1958, les six États membres des Communautés européennes doivent choisir trois présidents (un pour chacune des Communautés) et une capitale européenne.

Source: Le Monde. dir. de publ. BEUVE-MÉRY, Hubert. 20.12.1957, n° 4 015; 14e année. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"six_nations_trois_presidents_une_capitale"_dans_le_monde-fr-3db5d758-770e-4ae9-87a4-fed1ecf7d57e.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Six nations, trois présidents, une capitale

A peine dissipés les derniers échos du Conseil atlantique, les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Six vont se retrouver demain matin pour entamer des discussions moins planétaires certes, mais aussi délicates. Le 1er janvier 1958 marquera, en effet, le début de l'année zéro du Marché commun et de l'Euratom, mais on ne sait encore où seront placées les institutions des nouvelles Communautés et quelles personnalités européennes présideront à leurs destinées.

Tâche redoutable, car si l'Europe existe bien « comme volonté et comme représentation » elle ne vit pas dans l'esprit des négociateurs au point qu'ils rejettent à l'arrière-plan les préoccupations de prestige national, de dosages de partis, d'influences, etc. Les difficultés auxquelles on s'est heurté lorsqu'il a fallu dire où la C.E.C.A. planterait sa tente (elle n'a toujours qu'un siège provisoire à Luxembourg) donnent un avant-goût des affrontements prochains. Ils risquent d'être encore plus sérieux cette fois-ci, l'enjeu étant plus gros.

Conscients de ces difficultés et fatigués par les séances du palais de Chaillot, certains ministres ont exprimé hier le désir de regagner leurs capitales le plus tôt possible, remettant à plus tard la véritable conférence des Six, après un bref échange de vues demain matin. Mais deux d'entre eux ont fait observer très justement que le temps pressait, et qu'il serait déplorable que la première manifestation du comité des ministres de la Communauté économique européenne se terminât sur un acte de carence. Un conseil de cabinet se réunira en fin d'après-midi à l'hôtel Matignon pour mettre au point le « dossier » français, avant la réunion des Six.

De toutes les questions qui seront soumises au Six, une seule semble avoir d'entrée de jeu trouvé une solution : celle de la présidence de l'Euratom. Aucune note discordante n'a été perçue jusqu'ici à propos du nom mis en avant, celui de M. Louis Armand. La manière dont il a mené à Bruxelles les travaux préparatoires du traité, la façon dont il a défendu devant l'Assemblée nationale le dossier de l'Euratom, le rapport sur les objectifs de la nouvelle Communauté qu'il a publié au retour d'une mission accomplie à travers l'Europe et aux Etats-Unis, en compagnie de MM. Etzel et Giordani, semblent le désigner tout naturellement à ce poste.

Deux personnalités se présentent pour la présidence du Marché commun : M. Rey, ministre belge des affaires économiques, et M. Mansholt, ministre néerlandais de l'agriculture. L'Italie a fait savoir qu'elle renonçait aux postes présidentiels pour mieux étayer sa demande d'accueillir à Milan ou à Turin la nouvelle capitale. Si la Belgique maintient aussi fermement la candidature de Bruxelles, – et rien n'indique qu'elle relâchera sa pression, – M. Rey devra céder la place à M. Mansholt, à moins qu'un troisième postulant ne se manifeste *in extremis*... Outre le jeu des capitales qui interférera sur le choix des hommes, une autre cause de trouble se manifeste aujourd'hui : il avait toujours été admis que le remplaçant de M. René Mayer à la Haute Autorité serait un allemand. M. Bluecher avait même été désigné par son gouvernement pour ce poste, mais un certain nombre des pays de la C.E.C.A. estiment qu'il n'est pas le *right man*. La République fédérale mettra-t-elle sur les rangs un autre notable ?

Quoi qu'il en soit, la partie d'échecs qui s'annonce pour les présidences paraît un jeu d'enfant à côté de celle qui aura pour objet le siège des institutions. Déjà l'on chuchote que des accords bilatéraux auraient été passés. Selon les uns, la France et l'Allemagne ont conclu un pacte en faveur de Strasbourg-Kehl. Les autres disent : des gages ont été donnés à Bruxelles par la République fédérale ; le Luxembourg votera pour la Belgique à condition qu'elle ne réclame pas chez elle la C.E.C.A., etc.

Bien sûr, des conversations de coulisses ont déjà eu lieu, des rapprochements de point de vue tentés, mais les promesses faites sont de toute manière d'une très grande fragilité, car il ne s'agit pas dans cette enceinte des Six de rallier une majorité, mais d'emporter la décision à *l'unanimité*.

A l'heure actuelle, les « pressions » se sont exercées de l'extérieur, et de deux façons : l'une, très puissante, en faveur de la concentration en un même lieu des « institutions » ; l'autre, plus récente, mais qui s'amplifie de jour en jour, pour la constitution d'un « district européen ».

Nous avons déjà enregistré il y a quelques semaines certaines prises de position politiques ou syndicalistes à ce sujet.

Nous ne reviendrons pas sur les démonstrations faites. Un exemple concret illustrera leur valeur : on a calculé qu'un parlementaire italien membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée commune devrait passer *deux mois* par an en chemin de fer si les sièges se répartissaient entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

Qu'est-ce qu'un « district européen » ?

Si les nécessités de la concentration apparaissent clairement en raisonnant par l'absurde, à mesure que l'on envisage les conséquences pratiques d'une dispersion des sièges, la formule du « district européen », lancée par le Comité d'action des Etats-Unis d'Europe que préside M. Jean Monnet, s'impose moins immédiatement à l'esprit.

Comprenant mal de quoi il s'agissait, certains ont même combattu cette idée au nom de l'inaliénabilité du patrimoine national. Ainsi l'on a craint que la France n'acceptât « d'internationaliser » Strasbourg au cas où cette ville serait choisie pour abriter les nouvelles Communautés. Il n'est évidemment pas question d'ériger en « district fédéral » une ville ou même une zone. Une telle création demanderait un transfert global de souveraineté dans l'étendue du « district » au profit d'institutions communes ayant une *compétence générale*, ce qui n'est pas le cas de l'Euratom, de la C.E.C.A. et du Marché commun.

L'ambition présente est plus limitée. L'ensemble formé par la C.E.C.A., le Marché commun, l'Euratom, leur personnel, les missions des pays tiers, les bureaux de liaison des syndicats ouvriers et des organisations professionnelles devrait être groupé dans un même espace. Il serait normal d'attribuer aux Communautés la propriété de cette zone. Il conviendrait également qu'un comité spécial d'aménagement et de gestion assurât l'unité architecturale des installations. Un protocole annexé aux traités de Rome fait bénéficier déjà les institutions communes de privilèges et immunités. Ainsi serait créée une entité administrative, territorialement définie, ou, si l'on veut, un « district européen ».

Le ralliement de nombreux pays à cette thèse ne désigne pas, hélas ! le point de la carte d'Europe où l'on bâtira... Les nations candidates, en effet, présentent toutes aujourd'hui des plans d'aménagement d'une « zone européenne ». Quels sont les mérites respectifs des solutions en présence ?

Symbole ou esprit pratique

« Strasbourg invite l'Europe », « Présence de Bruxelles », « Milan, ville européenne », etc. Sur papier couché ou cartonné, illustrées de photos et de couleurs suggestives, de luxueuses plaquettes viennent de compléter tout récemment la bibliothèque déjà fournie de l'« honnête Européen ». Avant de passer l'examen devant le jury des Six, les villes candidates déploient leurs charmes, rappellent le *cursus honorum* qui a fortifié leur vocation européenne, exposent leurs plans d'extension, l'aisance des rapports ferroviaires, routiers ou aériens avec les voisins, les fastes de leur vie culturelle, etc. Bien empêchés de choisir entre tant de charmes, les Six finiront-ils par souhaiter une capitale itinérante ?

Les raisons d'esthétique joueront peu dans ce débat, mais chaque ministre devra tout de même défendre le mobile désintéressé qui le pousse à proposer sa ville comme siège des institutions européennes. Quels thèmes essentiels seront mis en avant ?

Strasbourg aura pour elle les symboles. Enjeu des rivalités sanglantes entre la France et l'Allemagne, cette ville deviendrait, capitale de l'Europe, le signe de la réconciliation. Le destin du Marché commun, de l'Euratom, de la C.E.C.A., et peut-être un jour de l'Europe politique, ne tourne-t-il pas autour de cet effort sincère de deux grands pays, la France et l'Allemagne, pour construire un avenir solidaire ? Sans ce désir profond des deux peuples de briser l'enchaînement de luttes mortelles, l'Europe aurait-elle eu quelque chance ?

Si l'on recherche les « lettres de noblesse » de cette entente, comment ne pas remonter à cette année 842, où par le « serment de Strasbourg » Charles de France et Louis de Germanie scellèrent le premier pacte d'amitié entre les deux pays ?

Cette destinée « européenne » a été si bien reconnue que Strasbourg a été choisie en 1949 pour abriter les premières institutions. Pourquoi ne pas continuer ? Dans cette perspective, Strasbourg présente trois projets d'implantation, trois « sites » : ceux de la Robertsau, d'Oberhausbergen et de Scharrach.

Ces projets devraient évidemment être remaniés si prenait corps l'idée de distribuer sur les deux rives du Rhin – Strasbourg et Kehl – les institutions des communautés, formule qui, pour les amateurs de symbole, serait encore plus frappante.

Ce ne sont pas des symboles mais des considérations très pratiques qui seront développées par M. Victor Larock, ministre belge des affaires étrangères, en faveur de Bruxelles. Il est certain que cette ville occupe une position géographique assez centrale : à 300 kilomètres de Paris, à moins de 250 kilomètres de La Haye, Bonn, Luxembourg et Londres. L'infrastructure de communication est très dense. La traversée de Bruxelles par les grands express internationaux s'effectue sans difficulté depuis la mise en service des voies souterraines de la jonction Nord-Midi.

Le trafic de l'aérodrome international de Melsbroeck est en constant accroissement. Bruxelles est en outre relié par hélicoptère à Lille, à Rotterdam, à Paris, à Bonn, à Maastricht, à Eindhoven, à Cologne, à Duisbourg et à Dortmund.

Quant à l'équipement routier, il a été complètement réadapté au cours des deux dernières années. L'accès de Bruxelles est facile, et la circulation dans la capitale même vient d'être transformée par de grands travaux (passages souterrains et surélevés).

Enfin aucune ville d'Europe ne peut sans doute présenter autant de facilités de logement. La capacité hôtelière de l'agglomération elle-même dépasse 10 000 personnes. Des appartements de toute taille sont immédiatement disponibles pour de nouveaux résidents.

C'est aussi un « district européen » que Bruxelles propose pour le siège définitif des institutions européennes : le plateau du Heysel, ancien domaine royal de 123 hectares, légué à l'Etat par le roi Léopold II, à 15 minutes de voiture du centre de la ville. Centre de gravité l'exposition universelle et internationale de 1958, cet espace sera tout équipé pour accueillir l'ensemble des immeubles européens. D'immenses parkings sont aménagés, ainsi qu'un hélicoptère, un auditorium de 2 500 places et un autre de 700 places, etc... utilisables après l'exposition.

Luxembourg et le « maintien dans les lieux »

Les « favoris » : Strasbourg et Bruxelles, sont immédiatement suivis de Luxembourg. Cette candidature se présente sous un jour très particulier. M. Bech, le Premier ministre du Grand-duché, estime que sa capitale a bien mérité de l'Europe pour avoir, en un temps record, reçu, installé et fait vivre dans d'excellentes conditions de travail les services de la C.E.C.A.. Mais son ambition se limite à voir confirmée par les Six l'implantation, à Luxembourg, de la Communauté charbon-acier. Le gouvernement est conscient en effet des bouleversements fondamentaux qu'occasionnerait, dans les structures d'une nation de trois cent mille habitants, l'apport de quelque trente mille personnes nouvelles (fonctionnaires et leurs familles, services, etc.). Aussi M. Bech a-t-il fait connaître qu'il ne se résignerait à une concentration de toutes les institutions à Luxembourg que si les cinq autres partenaires se mettaient d'accord sur cette solution.

Candidate officielle de la « dernière heure », l'Italie (avec Milan ou Turin) ne semble pas *a priori* avoir beaucoup de chances d'imposer ses vues. Sans doute Milan comme Turin sont des villes en plein développement, qui pourraient héberger cette nouvelle « colonie » internationale, mais leur position est inconfortable par rapport à l'« épine dorsale » de l'Europe (Ruhr, Lorraine, nord de la France, Benelux).

Pourtant tout est possible au cours des prochaines conversations, et même qu'un outsider l'emporte, l'Italie ou – pourquoi pas – le département de l'Oise, faute de pouvoir trancher entre Strasbourg et Bruxelles. En 1952, lors des négociations sur le siège de la première Communauté européenne, la C.E.C.A. a successivement été placée à Strasbourg, à Sarrebruck, à Turin, pour finalement aboutir *provisoirement* à Luxembourg.

Pour une « nuit du 4 août »

Cette ronde risque de se répéter cette fois et même de présenter des figures beaucoup plus compliquées. Le drame serait que pour en sortir, par lassitude, entre deux et trois heures du matin, les Six finissent par choisir la solution la plus facile, celle de l'éclatement.

Cet aveu de faiblesse à l'orée du Marché commun nuirait gravement à la cause européenne. Si, au nom de l'unité de la communauté, le premier acte des signataires des traités de Rome consistait à opérer ces savants dosages, comment continuer à prendre au sérieux les convictions affichées dans leurs discours ?

Mais sans aller jusqu'à une dispersion générale des sièges à travers les six pays, certains ont pensé à des solutions transactionnelles. Une sorte de « noyau » composé des exécutifs de l'Euratom, du Marché commun et de l'Assemblée commune, finirait par attirer à lui la Haute Autorité de Luxembourg, et l'on distribuerait les satellites : la banque, la cour de justice, peut-être un jour une université européenne, etc.

Sous des apparences plus séduisantes cette formule n'est-elle pas encore un aveu d'impuissance ? Si l'on commence à donner un gage, si maigre soit-il, à un pays pour le dédommager de ne pas accueillir chez lui la capitale de l'Europe, il faudra satisfaire d'autres appétits. Triste toile de fond européenne.

Dans l'impossibilité d'une « nuit du 4 août », où l'on se mettrait d'accord sur un siège définitif, mieux vaudrait encore, comme on le fit pour la C.E.C.A., le rassemblement total dans une capitale provisoire. Cette idée gagne du terrain, et l'on pourra peut-être s'entendre sur l'affirmation solennelle du *principe* du siège unique.

L'Europe, après tout, ne se bâtit pas en un jour, et le gouvernement des Etats-Unis s'installa à New-York et à Philadelphie avant de choisir Washington.

En prenant place autour du tapis vert, les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Six auront conscience en tout cas de la gravité de leurs délibérations et de leur choix. Le Marché commun et l'Euratom n'existent encore que sur des textes morts, des traités qui sont loin d'avoir la résonance de « déclarations de droits ». Cases vides, les commissions vont se peupler de noms, trois présidents sont près de naître, et tôt ou tard une capitale. L'Europe se cherche un visage. Celui que lui donneront les ministres des Six inspirera-t-il dès l'abord une confiance naturelle ou un scepticisme général ?